# SUBVENTIONS 2026 - ASSOCIATIONS CULTURELLES

| ASSOCIATIONS CULTURELLES | Nom du Président | OBJET / PROJET 2026 | *SUBVENTION ALLOUEE EN 2025* | MONTANT PROPOSE AU TITRE DE 2026 |
|---|---|---|---|---|
| Arrêt sur images | PAILLARSE Dominique | Organisation de l'Eté Photographique, de diverses expositions et ateliers toute l'année. | *30 000* | **30 000** |
| Art Vivant | GAILLARDET Rosalie | Fonctionnement 2026 | *pas de demande* | **500** |
| Compagnie "J'ai pas sommeil" | MATHIEU Pierre-Jean | Représentations de spectacles par les élèves des ateliers théâtre J'PS. | *400* | **400** |
| Compagnie Vortex | SERS Caroline | Fonctionnement 2026. | *500* | **500** |
| Compagnie Yves Marc | BENATTAR Bernard | Fonctionnement 2026. Production et diffusion d'une nouvelle création théâtrale. | *300* | **400** |
| Dilequeno | PETIT Gwenola | Pratique et apprentissage de danses latines et afro. Organisation de soirées SBK + une soirée gratuite pour la Fête de la Musique. Acquisition de matériel de sonorisation. | *400* | **1 800** |
| Feux de Saint Jean | CANTEGRIL Marie | Préparation, organisation et tenue du concert annuel, à la Cathédrale le 30 mai 2026 | *1 200* | **1 200** |
| Harmonie Lectouroise | GALLINA Angélique | Participation aux cérémonies, animation de la ville et organisation de divers concerts. | *1 200* | **1 300** |
| La compagnie du bord de l'eau - nom commercial "Les Orages" | MARGUIER Eliot | Fonctionnement 2026 pour soutenir les activités régulières de l'association au service de la culture en ruralité. | *pas de demande* | **500** |
| Lectoure à voix haute | MARRO Jacqueline | Fonctionnement 2026. Mise en œuvre d'actions qui ont pour objectif l'accès du plus grand nombre au plaisir de l'écoute et de la pratique de la lecture à voix haute. | *1 000* | **1 000** |
| Lectoure du Bleu au Blues | THORE Bernard | Fonctionnement 2026 et organisation d'un festival en août. | *8 500* | **9 500** |
| Les Amis de Saint-Louis | MARCONATO Patrick | Relation dans le cadre du jumelage. Pérenniser la fraternité et l'amitié entre nos deux villes en souvenir de nos anciens qui ont vécu l'évacuation de 1939. | *1 000* | **1 000** |
| Les Gasconnades | MAZZONETTO Pascal | Organisation d'ateliers divers et du festival des Gasconnades. | *2 500* | **2 500** |
| Les Pierres Blanches (anciennement au 6 de la rue Fontélie) | SERS Caroline | Fonctionnement 2026. Projet d'organisation d'un festival des compagnies du grand lectourois. Cours de théâtre. | *200* | **500** |
| Les Troubadours de Lomagne | DUBARRY Michel | Diffuser et faire connaitre les danses anciennes et régionales. | *270* | **270** |

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 032-213202088-20260423-2026AVR23_138-DE

# SUBVENTIONS 2026 - ASSOCIATIONS CULTURELLES

| ASSOCIATIONS CULTURELLES | Nom du Président | OBJET / PROJET 2026 | *SUBVENTION ALLOUEE EN 2025* | MONTANT PROPOSE AU TITRE DE 2026 |
|---|---|---|---|---|
| Mélice-Malice | DE PRADA Candice | Organisation d'un concours de puzzles, d'un tournoi de Molkky et de soirées jeux une fois par mois. | *250* | **250** |
| Nuits Musicales en Armagnac | RANDOT Didier | Réalisation de la 57ème édition du festival des Nuits Musicales en Armagnac. | *16 000* | **16 000** |
| Ph' Arts | RICHARD Marcel | Rencontres Café-Philo bimensuelles et week-end philo en juin | *200* | **200** |
| Théâtre d'un Jour | DESCAMPS Annie | Représentations théâtrales et création d'un nouveau spectacle. | *600* | **700** |
| Théâtre Historique Lectourois | LEFERS-DUPAC Jeannine | Fonctionnement 2026 | *600* | **600** |
| Zik'O Kiosk | ALLEMAND Joël | Organisation de concerts gratuits au kiosque à musique du Bastion afin de le valoriser et de le remettre en lumière. | *1 000* | **1 200** |
| | | **TOTAL** | *66 120* | **70 320** |

Vu pour être annexé à la délibération
en date du 23 AVR. 2026
Le Maire,
Julien PELLICER

MAIRIE DE LECTOURE - GERS

Télétransmis au contrôle de légalité le 30 AVR. 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 032-213202088-20260423-2026AVR23_138-DE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 032-213202088-20260423-2026AVR23_138-DE

# CONVENTION D'OBJECTIFS

Entre
**La Commune de Lectoure**, représentée par son Maire, Julien PELLICER, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 23 avril 2026, désignée ci-après sous le terme « la Commune », d'une part,

et

**L'Association « Lectoure du bleu au blues »** régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au n°3, rue de la Tour - 32700 Lectoure, représentée par son Président, Monsieur Bernard THORE, et désignée ci-après, sous le terme « l'Association », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

## PREAMBULE

Considérant que la Collectivité a inscrit au titre de ses priorités, l'animation culturelle de la Ville,

Considérant que le programme d'actions présenté par l'Association est conforme à son objet statutaire et répond aux critères de l'intérêt général et de l'intérêt local,

### *Article 1 – Objet de la convention*

Par la présente convention, l'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique locale rappelées dans le préambule, **la programmation du festival « Lectoure du Bleu au Blues » du 7 au 9 août 2026 soit 7 concerts :**

- **Vendredi 7 août de 10 h à 12 h 30 dans la rue Nationale :** animation du marché par la fanfare « Les Amuses Gueules »
- **Vendredi 7 août dans le jardin des Marronniers :** 2 concerts : « Kévin Doublé Quartet » à 20 h 30 et « Sonia Astacio USA » à 22 h 30
- **Samedi 8 août dans le jardin des Marronniers :** 2 concerts : « Freaky Buds » à 20 h 30 et « Bernard Sellam & The Boyz from the hood » à 22 h 30
- **Dimanche 9 août à la Cathédrale Saint-Gervais :**
  - **10 h 30 :** Messe « Jazz & Blues » avec « The Bordeaux New Orleans Quintet » suivie d'un cocktail offert à la population sur le parvis
  - **17 h :** grand concert Gospel avec « Influence Gospel »

### *Article 2 – Durée de la convention*

La convention est passée pour la durée de l'année civile 2026.

### *Article 3 – Conditions de détermination des coûts*

Le coût total éligible du programme d'actions sur la durée de la convention (année 2026) est estimé à 32 700 € pour l'organisation de cette manifestation, conformément au budget prévisionnel figurant en annexe.

### *Article 4 – Conditions de détermination de la contribution financière*

4.1 Pour l'année 2026, la Collectivité contribue financièrement pour un montant de 9 500 €, équivalent à 29,05 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles pour l'organisation du festival du Bleu au Blues.

4.2 La contribution financière de la Collectivité n'est versée que sous réserve des trois

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 032-213202088-20260423-2026AVR23_138-DE

conditions suivantes :

- l'inscription des crédits de paiement au budget de la Collectivité territoriale ;
- le respect par l'Association des obligations mentionnées aux articles 1er, 6, 7 et 8 sans préjudice de l'application de l'article 12 ;
- la vérification par l'administration que le montant de la contribution n'excède pas le coût du programme d'actions, conformément à l'article 10.

***Article 5 – Modalités de versement de la contribution financière***

**5.1** La Collectivité versera

- une avance de 3 500 € à la notification de la convention,

- un acompte de 3 500 € sur justification de la réalisation partielle de l'opération subventionnée (justification au minimum de l'avance ci-dessus)

- et le solde de 2 500 € après les vérifications réalisées par les Services de la Collectivité conformément à l'article 5 (en investissement et évènementiel) du règlement des subventions aux associations qui a été approuvé lors du Conseil municipal en date 19 décembre 2022 et le cas échéant, l'acceptation des modifications prévues à l'article 3.4.

La contribution financière sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur. Les versements seront effectués au compte bancaire correspondant au RIB fourni par l'Association. L'ordonnateur de la dépense est le Maire. Le comptable assignataire est le Trésorier Payeur de Condom.

***Article 6 – Justificatifs***

L'Association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions, comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 3 et définis d'un commun accord entre l'administration et l'Association. Ces documents sont signés par le Président ou toute personne habilitée ;
- toutes pièces (factures, documents bancaires, justificatifs de recettes) permettant de valider les comptes et résultats. La Collectivité peut à ce titre, effectuer des contrôles sur pièces dans les locaux de l'Association ;
- le rapport d'activité ;
- l'attestation d'assurances responsabilité civile et multirisques.

***Article 7 – Autres engagements***

L'Association, soit communique sans délai à l'administration, la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, soit informe de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le RNA (répertoire national des Associations) et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

Elle s'engage également à respecter les obligations de l'association bénéficiaire qui sont spécifiées dans l'article 6 règlement des subventions aux associations cité ci-dessus.

***Article 8 – Sanctions***

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 032-213202088-20260423-2026AVR23_138-DE

conditions d'exécution de la convention par l'Association, sans préavis, soit de la Collectivité, celle-ci peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir préalablement entendu ses représentants. L'administration en informe l'Association par lettre recommandée avec accusé de réception.

***Article 9 – Conditions de renouvellement de la convention***
La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 6.

***Article 10 – Avenant***
La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'administration et l'Association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

***Article 11 – Résiliation de la convention***
En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restées infructueuses.

***Article 12 – Recours***
Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à LECTOURE, le

| | |
|---|---|
| Pour la Collectivité,<br>Le Maire, | Pour l'Association,<br>Le Président, |
| Julien PELLICER | Bernard THORE |

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 032-213202088-20260423-2026AVR23_138-DE

**LECTOURE FESTIVAL du BLEU au BLUES 2026**
**07-08-09 AOUT 2026**
**BUDGET PREVISONNEL HORS MECENAT ET ENTREES PAYANTES**

# PROGRAMMATION

## Vendredi 07 août Animation du Marché de 10h à 12h30
## Parade dans la rue Nationale
## Fanfare « Les Amuses Gueules » 800 € TTC

Fanfare déambulatoire Jazz / Blues

## Vendredi 07 août 2026 Jardin des Marronniers

## Kévin Doublé Quartet 1400 € TTC

Kévin Doublé → Chant, harmonica, guitare
Anthony Muccio → Contrebasse
Gabor Turi → Batterie
Pierre Le Bot → Piano

**Kévin Doublé** se passionne pour le Blues à l'âge de 15 ans et trouve ses maîtres en découvrant Sonny Terry, Muddy Waters, mais aussi Joe Williams ou encore Nat King Cole…
Il multiplie depuis les aventures musicales, en jouant en duo avec Julien Brunetaud, Arnaud Fradin, Eric C ou en groupe avec Josh Miller et Le Swing Society.
Il a notamment reçu le prix du « Hot club de France » pour son premier album « Blues in the morning » et posé son harmonica sur le Hit « Down the road » de C2C.

On le retrouve aujourd'hui en quartet autour d'un répertoire original où Blues & Jazz se mêlent à merveille dans une énergie contagieuse: La contrebasse envoutante d'Anthony Muccio et le swing implacable de Gabor Turi à la batterie offrent une rythmique de rêve au piano virtuose de Pierre Le Bot et à la voix suave et profonde de Kévin Doublé.

## Sonia Astacio U S A 2200 € TTC

Sonia Astacio → Chant
Donald Vlcek → Guitare
Gaspard Oussekian → Guitare
Antoine Escalier → Basse
Pascal Delmas → Batterie

**Sonia Astacio** est une habituée de la scène Chicago Blues, jouant dans des clubs de renommée mondiale tels que Les légendes de Buddy Guy, Chicago bleu, Mines Kingston, Le salon de Rosa, et Salon de l'avenue Harlem'. Elle a également joué Musée MOJO des eaux boueuses, Festival de blues de Granville, Fête Rouge Blanc & Blues et diverses années à Le Festival de Blues de Chicago'. Elle combine une voix puissante et un style Chicago Electric Blues percutant avec une prestation burlesque. Sonia a rejoint le Groupe Nu Blu en 2005 et est désormais membre honoraire du groupe. Sonia insuffle son ascendance afro-latina lorsqu'elle interprète des standards de blues en espagnol. Elle dirige le groupe The Sonia Astacio Downs et travaille sur un album basé sur ses expériences d'enfance à Chicago en tant que Latina noire. Sa voix bruyante, son personnage divertissant et son talent sans effort ont captivé le public partout. Après 35 ans dans le monde de l'entreprise, elle dit que son plan de retraite est "pour chanter le Blues à celui qui l'écoutera." Elle est vraiment une messagère du Chicago Electric Blues.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 032-213202088-20260423-2026AVR23_138-DE

## Samedi 08 aout 2026 Jardin des Marronniers

## Freaky Buds 1600 € TTC

Maxime Genouel – voix et guitare
Bastien Cabezon – batterie
Thomas Troussier – harmonica
Lonj – guitare

## Les Freaky Buds

**Vous avez besoin de lâcher prise ?**
Les Freaky Buds et leur Hard Rockin' Blues vont vous aider !
Leur énergie féroce sera votre thérapie. Leurs riffs acérés et leurs grooves hypnotiques vous plongeront dans l'ambiance des clubs du Mississippi.
Dans leur premier album, « Hard days, fuzzy nights », les Freaky Buds allient leurs racines Blues (R.L. Burnside, Little Walter, Howlin' Wolf, Magic Sam..) à leurs influences rock plus modernes (The Black Keys, Royal Blood, The Dead Weathers ou encore Deap Vally), avec des mélodies aériennes et un son électrique puissant.

## Bernard Sellam & The Boyz from the hood, 1800 € TTC

Bernard Sellam : Voix et Guitare
Eric "Church" Léglise : Basse et Vocal
Julien Bigey : Batterie
Franck Mottin : Sax Tenor
David Cayrou : Sax Baryton

Après 35 ans de tournées à travers le monde (USA, Canada, Japon, Amérique Latine, Europe, Inde), et 28 années comme leader du groupe Awek, Bernard Sellam est heureux de vous présenter sa nouvelle formation : **Bernard Sellam & The Boyz from The Hood.**
Un groupe conçut pour la scène et pour faire danser, dans la pure tradition Swing et Rhythm and Blues des années 50.
Un véritable show vintage réalisé par cinq musiciens professionnels.
Le répertoire a été écrit par les plus grands dans ce style : B.B. King, Johnny Guitar Watson, Lowell Fulson, Guitar Slim, Gatemouth Brown, mais aussi par **Bernard Sellam**.
**Votre public va adorer !**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 032-213202088-20260423-2026AVR23_138-DE

**Dimanche 09 aout 2026 Cathédrale St GERVAIS 10h30**

**Messe Jazz&Blues**

**The Bordeaux New Orleans Quintet**

Bruno Bielsa : Trompette Jérôme
Laborde : Trombone Christian Barreto
: Banjo Bernard Thore : Sousaphone
Louis Thore : Batterie

**The Bordeaux New Orleans Quintet** est le parfait reflet d'une longue belle et amitié musicale de cinq Artistes de talent. Ils restituent dans la bonne humeur les grands standards et l'esprit de la LOUISIANE, tant leur quête de répertoire est le fruit d'un travail rigoureux, grâce aux Orchestrations originales retrouvés aux Etats-Unis. De l'ambiance des clubs et scènes de NEW ORLEANS à celle de la communion des artistes et du public, l'improvisation trouve elle aussi toute sa pertinence dans ce langage universel qu'est le JAZZ.
Les Après -Concerts peuvent aussi se prolonger afin d'ajouter du plaisir au bonheur, et de partager encore avec les musiciens du **Bordeaux New Orleans Quintet** et le public.

**12h Concert /Cocktail devant la Cathédrale Messe et Concert 1000 € TTC**

**17h CONCERT GOSPEL 1500 € TTC**

**« Influence Gospel »** chœur Gospel et solistes
"Influence Gospel" rassemble des choristes passionnés sous la direction de Colette Bessagnet. Nombre d'entre eux ont déjà chanté ensemble au côté d'artistes Gospel internationaux. Forts de ces enseignements du passé, ils se sont à nouveau réunis avec de nouvelles voix, toujours dans un souci de donner le meilleur d'eux mêmes, pour transmettre émotion et vibrations.

Avec le choeur « Influence Gospel », ses solistes, Jo STEER, Laurence FRASER, Stéphane BALANCIE, et se musiciens professionnels :
Fabienne BALANCIE : Piano, Joel LASSUS:Clarinette / Saxophone
Benoit AUPRETRE : Batterie, nous invitons chaque personne du public à partager avec nous de délicieux moments.
Par le chant, et plus particulièrement la rythmique Gospel, nous vivons nos émotions. Nous sommes touchés par elles, nous les réveillons afin de les libérer.

**FESTIVAL OFF Lundi 03 Août dans le cadre des Nuits de l'ACAL**

**BUDGET PREVISIONNEL 2026**

| | |
|---|---|
| **ARTISTIQUE** | **10 300 €** |
| **TECHNIQUE SON/LUMIÈRE** | **7 500 €** |
| **BACKLINE PROD** | **5 000 €** |
| **COMMUNICATION** | **5 000 €** |
| **REPAS ARTISTES, ORGANISATION** | **1 200 €** |
| **SECURITE** | **500 €** |
| **HÉBERGEMENTS, COURSES CATERING** | **1 000 €** |
| **SACEM** | **2 200 €** |
| **TOTAL PRÉVISIONNEL** | **32 700 €** |